



Maïs Actus

Lettre d'information des maïsiculteurs

N°8 - Décembre 2020

L'Association Générale des Producteurs de Maïs vous informe des dernières actualités du maïs et des actions menées par l'AGPM au service de tous les maïsiculteurs.

Assemblée Générale de l'AGPM

L'Assemblée Générale de l'AGPM s'est tenue en visioconférence le 26 novembre dernier. Le Président Daniel Peyraube a présenté les grandes actions menées tout au long de l'année, insistant sur les trois priorités suivantes.



- L'obtention d'une PAC compatible avec la maïsiculture française en sécurisant le revenu des producteurs, à travers un premier pilier fort et un deuxième pilier en faveur de l'assurance et de l'investissement, en particulier dans le stockage de l'eau. L'AGPM y travaille aux niveaux national et européen avec les autres associations de productions végétales. Elle se mobilise également pour l'avenir des exploitations spécialisées maïs en refusant l'obligation de rotation à la parcelle et préconise des mesures concrètement favorables aux sols.

- L'affirmation d'une maïsiculture engagée, mais protégée. L'AGPM poursuit son engagement vers une maïsiculture durable et agit pour que la certification HVE se développe. Mais parallèlement, elle dénonce les impasses techniques et les distorsions de concurrence. Car une production de qualité doit être protégée des ravageurs.

- La poursuite des engagements portés l'année dernière au Congrès de Toulouse : 10 000 exploitations maïsicoles certifiées HVE et de 1 million de tonnes de carbone stocké sous crédits label bas carbone en 2025. Ces engagements sont soumis à conditions qu'il faut réunir. D'une part en obtenant un cahier des charges HVE mieux adapté à la maïsiculture : ce travail devrait porter ses fruits en 2021. D'autre part, en œuvrant à la mise en place d'une méthode grandes cultures avec l'AGPB, la CGB et la FOP, déposée auprès du Ministère de l'écologie et dont la validation est attendue en fin d'année pour voir les premiers projets générateurs de crédits Carbone dans les exploitations maïsicoles, dès l'année prochaine.

Comme le Président Daniel Peyraube l'a rappelé : « Nous en appelons à un cap clair, une vision partagée pour que le maïs français puisse continuer à nourrir, mais aussi à relever le défi du réchauffement climatique, de la maîtrise de nos énergies, du renouvellement de nos matériaux... Car les ressources du maïs sont immenses, de

même que celles des femmes et des hommes qui constituent nos filières. »

[Lien vers le CP](#)

« Je crois en votre filière »

Lors de son intervention vidéo, à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'AGPM, le Ministre Julien Denormandie a assuré les maïsiculteurs de son soutien tout d'abord en affichant la volonté de développer le stockage de l'eau, « *c'est une question qui me tient particulièrement à cœur* ».



Soulignant des avancées dans la loi ASAP en matière de simplification et de sécurisation, le ministre en appelle à une concertation rapide et efficace et a annoncé la mise en place, au sein de son ministère, d'un suivi et d'un accompagnement des différents projets de territoires. Saluant la responsabilité de l'AGPM dans le cadre des récents débats sur les néonicotinoïdes, le Ministre a assuré de son aide pour éviter les impasses techniques, en particulier dans le cadre de la lutte contre le taupin. Il a rappelé le rôle du plan de relance et invité la filière à s'en saisir pleinement. Le Ministre a présenté la PAC comme un outil pour répondre aux défis, et en particulier celui de la gestion des risques. Conscient de l'importance de la certification maïs, il examinera les possibilités de son maintien ou de son évolution pour la prochaine PAC, dans le cadre du plan stratégique national. Conscient des grandes difficultés des producteurs de maïs en 2020, il a salué la filière, acteur clé de la souveraineté alimentaire.

[Lire la vidéo](#)

Halte aux distorsions de concurrence !

L'UE est importatrice de maïs alors que le consommateur privilégie une production locale et que la France a affirmé vouloir préserver notre souveraineté alimentaire. Ce contexte démontre la nécessité d'une maïsiculture nationale performante. Mais le maïs français subit bon nombre de distorsions de concurrence.



[Découvrez-les dans cette animation](#)

Une PAC pour une maïsiculture durable

Le travail sur la PAC s'accélère : les débats entre Commission, Conseil et Parlement (trilogues) devraient aboutir au printemps et

en France, les discussions sur le Plan Stratégique National se déroulent en ce moment. L'AGPM, aux côtés de l'AGPB, la CGB et la FOP, agit aux niveaux national et européen, pour défendre ses positions :

- Un 1er pilier fort préservant les paiements de base (DPB)
- Un 2ème pilier renforcé sur l'investissement et la gestion des risques



Lors de l'Assemblée Générale de l'AGPM, le Secrétaire Général Franck Laborde (Pyrénées Atlantiques) revient sur nos actions en faveur d'une Politique Agricole Commune compatible avec une maïsiculture performante

- L'activation de l'OMNIBUS pour favoriser l'accès à l'assurance récolte avec l'abaissement du seuil de franchise à 20 % et 70 % de subvention
- Un accès aux éco-schémas par des mesures réalistes

Il est de plus primordial que tous les producteurs de maïs aient accès aux éco-schémas, y compris dans les systèmes spécialisés maïs. En effet, la nouvelle architecture verte ne doit pas menacer la maïsiculture française et l'AGPM refuse la rotation à la parcelle qui mettrait à mal les territoires maïsicoles. En plus de la certification environnementale de niveau 2, la certification maïs devra pouvoir s'inscrire dans ce cadre grâce à un dispositif d'équivalence que nous travaillons actuellement. Notre objectif est de faire évoluer la certification maïs pour la pérenniser et la rendre disponible à l'ensemble des maïsiculteurs.

[Lire la vidéo](#)

Répondre aux attentes, protéger nos cultures

La certification maïs est un dispositif permettant aux exploitations spécialisées dans cette production de remplir les exigences du verdissement, tout en gardant une forte proportion de maïs dans les assolements. C'est ce qu'a expliqué le Secrétaire Général Adjoint de l'AGPM, Jean-Marc Schwartz, lors de l'Assemblée Générale.



Au-delà de la lutte contre les mouches, pour laquelle nous avons attaqué en justice le refus de dérogation pour l'utilisation des néonicotinoïdes dans les zones les plus touchées, la lutte contre le taupin est depuis quelques mois au cœur des préoccupations. La commission européenne avait en effet prévu de proposer au vote le non-renouvellement de la cyperméthrine, principale molécule efficace disponible. L'AGPM se mobilise pour que son usage sous forme de micro-granulés reste disponible. Au-delà de ces préoccupations très spécifiques, l'AGPM s'est engagée aux côtés des AS végétales et de la FNSEA sur des dossiers emblématiques et très médiatisés tels que la mise en place des zones de non-traitement au voisinage des habitations (ZNT), la sortie du glyphosate et plus récemment, le plan pollinisateurs.

La protection du maïs passera aussi par une sélection variétale performante et l'accès aux biotechnologies. Le prix Nobel de chimie, attribué à la chercheuse française Emmanuelle Charpentier, confirme l'importance stratégique des nouvelles techniques d'édition du génome. Via la CEPM qui réunit les producteurs de maïs au niveau de l'UE, l'AGPM se mobilise au niveau européen pour que la réglementation, initialement

conçue pour les OGM, soit revue. L'objectif de l'AGPM reste la performance de notre culture pour répondre aux défis économiques, alimentaires et climatiques que nous avons devant nous.

[Lire la vidéo](#)

Bilan de la campagne maïs

Cette année encore, le maïs français a subi de plein fouet les caprices du climat. La campagne aura été marquée par des aléas continus de l'hiver 2019 à l'automne 2020. Malgré une hausse des surfaces de 10 %, la production de maïs grain évaluée à 13,6 MT est décevante en raison d'un rendement moyen de 89,4 qx/ha, proche de celui de l'an dernier (89,3 qx/ha),

mais inférieur à la moyenne quinquennale (93,1 qx/ha). Comme pour 2019, les maïs irrigués remontent la moyenne : l'irrigation ne concerne que 35 % des surfaces de maïs grain mais 45 % de la production. La production de maïs fourrage, très affectée par la sécheresse dans le nord-est, a été préservée dans les zones océaniques. Globalement les performances seront meilleures qu'en 2019 en quantité comme en qualité. La sole maïs semence a augmenté de 17 % à 80 400 ha mais les résultats seront inférieurs aux objectifs (à 86 %). Les surfaces de maïs doux ont, quant à elles, augmenté de 3% et la production est également attendue inférieure à l'objectif (à 92 %).



[Lire la vidéo](#)

Le consommateur plébiscite le maïs français

La filière maïs a confié à l'agence ViaVoice un sondage afin d'évaluer l'image du maïs. Du 13 au 15 mai 1 000 français ont été interviewés sur le maïs et sa production. Ce sondage montre que la perception du maïs reste globalement très positive et liée à l'alimentation.



Les français assurent préférer un maïs français (pour 70 %) et sont en faveur d'une meilleure rémunération des producteurs qui cultivent un maïs certifié (pour 80 %). Ils sont également en faveur de la rétribution de la captation de carbone (pour 69 %). Mais l'accès aux nouvelles technologies en agriculture ne va pas de soi. Enfin, l'étude démontre une nette différence générationnelle : les plus jeunes étant davantage bienveillants vis-à-vis des producteurs et de la production que les plus âgés, même si ces derniers sont mieux informés des différents usages du maïs et de son importance économique.

Abonnez-vous à nos publications

Marché Maïs : lettre économique hebdomadaire sur l'actualité mondiale, européenne et française des marchés du maïs

Corn Market : la cote des marchés hebdomadaires du maïs au niveau européen et mondial

AGPM Info technique et AGPM Info économie : lettres mensuelles sur les grands sujets de l'actualité maïsicole

› JE M'ABONNE



AGPM - Association Générale des Producteurs de Maïs

Siège social
21 chemin de Pau
64121 Montardon

Site de Paris
23-25 avenue de Neuilly
75116 PARIS

SIRET : 782 357 040 000 32 - Crédits photos :

Cet email est destiné à votre entreprise et est conforme à la législation en vigueur et aux délibérations de la CNIL des 22 et 30 mars 2005 sur la prospection par courrier électronique dans le cadre professionnel.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mailing de notre part, [suivez ce lien](#)

Notre politique de confidentialité des données est accessible sur [politique de confidentialité](#)